



COMMUNE DE COULAURES

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE 05 février 2016

L'an deux mil seize, le 05 février,

Le Conseil Municipal s'est réuni en son lieu habituel, sous la présidence de Madame le Maire, Corinne DUCROCQ.

Date de convocation : 01 février 2016

Heure d'ouverture de séance : 19h15

Secrétaire de séance : Yohan MARECHAL

<u>Nombre de membres</u>	
En exercice :	15
Présents :	10
Votants :	12
Pouvoir :	02

Présents : Corinne DUCROCQ, Karine VON DORINGK, Alain FAYOL, Jean-Michel BOURGUIGNON, Christian BERTRAND, Cédric CARRU, Kornelius GOUDAPPEL, Yohan MARECHAL, Jean MARCHAND, Martine MONEIN,

Absents excusés : Fabienne ROUSSEAU, Philippe GALLET, Jean-François THOMASSON.

Absents : Stéphane VAYSSIERES. Jacqueline RIMMER.

Mme le maire demande au Conseil Municipal, qui l'accepte, l'autorisation de rajouter deux points supplémentaires à l'ordre du jour qui seront traités en point n° 7 et n° 8, les questions diverses seront au point n° 9.

1 - Augmentation du taux d'IAT pour le grade d'adjoint administratif 2^{ème} classe - délibération.

Madame Le Maire explique qu'elle souhaite augmenter l'IAT pour 2 agents, au grade d'adjoint administratif de 2^{ème} classe.

Après prise de renseignements auprès du Centre De Gestion, CDG 24, et après calcul, elle propose de porter le coefficient à 2.1 pour le calcul de l'enveloppe, ce qui ferait un total de 1887.01 pour l'année et les 2 agents.

Madame le Maire prendra ensuite, 2 arrêtés nominatifs et répartira cette somme, en fonction des coefficients qu'elle attribuera à chacun des agents.

Le conseil municipal accepte la proposition de Madame Le Maire et délibère en ce sens.

REGIME INDEMNITAIRE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à La Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 88,

VU le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du 1er alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984,

VU le décret 2002-61 du 14 janvier 2002 et l'arrêté interministériel du 14 janvier 2002

CONSIDERANT les montants annuels maxima prévus par les textes susvisés,

après en avoir délibéré, **DECIDE** :

De modifier le taux de l'indemnité IAT.

Bénéficiaires :

- grade d'adjoint administratif de 2^{ème} classe – Taux moyen annuel = **2.1**.
- L'enveloppe totale pour l'année 2016 sera donc de 1887.01€, calculée comme suit :
$$(449.29 \times 2.1 \times 2) / 12 = 1887.01$$
- Ces indemnités seront versées mensuellement (ou trimestriellement, ou semestriellement, ou annuellement).
- Le maire est chargé de fixer, par arrêté, le montant individuel attribué à chaque agent en fonction des critères suivants :

Absentéisme
Polyvalence
Responsabilité

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **Accepte**, le passage du coefficient de l'IAT à **2.1** pour le calcul de l'enveloppe.
- **Autorise**, Mme le Maire à signer toutes les pièces à venir concernant ce dossier.

Détail du vote :

Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 12

2 - Etude de la demande de prêt du bus par l'école primaire de Savignac-les-Eglises pour se rendre à la piscine de Sorges - Délibération.

Mme le Maire fait lecture du courrier de la directrice de l'école primaire de Savignac-les-Eglises concernant la demande de prêt du bus pour se rendre à la piscine de Sorges et éventuellement à Saint Privat. Le conseil municipal accepte le prêt du bus, sous conditions qu'un avenant soit pris à la convention. En effet, le coût au kilomètre doit être revu en fonction du CA 2015.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **Accepte**, la demande de prêt du bus sous les conditions énoncées ci-dessus.
- **Autorise**, Mme le Maire à signer toutes les pièces à venir concernant ce dossier.

Détail du vote :

Abstention :	00
Contre :	00
Pour :	12

3 - Dossier restauration intérieure de l'église : problème de la non-conformité des travaux par rapport au Permis de Construire déposé. Décision sur la demande de pc Modificatif de la part de la DRAC - Délibération.

Mme le Maire fait part à l'assemblée de la non-réception du permis modificatif demandé par la DRAC concernant le problème de non-conformité des travaux par rapport au permis de construire déposé en début de chantier. Elle donne lecture de tous les mails concernant ce dossier. Le Conseil Municipal décide d'accorder un délai d'un mois à l'architecte pour envoyer ce PC modificatif, soit jusqu'au 28 février 2016. Si ce délai n'est pas respecté le dossier devra être pris en charge par un autre architecte du patrimoine, comme proposé par Mr le Conservateur des Monuments Historiques.

Détail du vote :

Abstention :	00
Contre :	00
Pour :	12

- **Autorise**, Mme le Maire à signer toutes les pièces à venir concernant ce dossier.

4 - Etude de la proposition de vente du terrain (parcelles n° D 1248, D 1249).

Mme le Maire fait part de la volonté de Mr MARTY de vendre à la commune, la partie restante du terrain, au niveau du nouveau parking. Le prix proposé est de 10€ le m², ce qui, d'après l'avis de Mme le Maire, est trop important, au regard des contraintes liées à la situation de ce terrain. Mr Christian BERTRAND, précise à cet effet, que, d'après les services institutionnels, ce terrain est, en partie, inondable. Le Conseil Municipal, après

débat, convient qu'il serait intéressant de se porter acquéreur de cette parcelle, mais à un prix beaucoup moins élevé.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **Refuse**, ce jour, l'achat du dit terrain considérant le prix au m2 trop élevé.

Détail du vote :

Abstention : 00

Contre : 12

Pour : 00

5 - Etude de la demande de deux infirmières pour une installation professionnelle éventuelle au local de l'ancienne Poste. Etude de la mise à disposition de l'ancienne Poste.

Mme le Maire fait part de la demande de deux infirmières de vouloir s'installer sur notre commune, éventuellement au local de la poste. Elle donne son avis au conseil municipal sur le fait que l'infirmière actuelle doit être privilégiée.

- **Décide**, de ne pas accepter l'installation de deux infirmières, au regard du fait que cette nouvelle installation porterait préjudice à l'infirmière actuelle.

Détail du vote :

Abstention : 00

Contre : 12

Pour : 10

6 - Etude de l'achat d'ordinateurs pour l'école et la mairie (offre Amedia) - Délibération.

Mme le maire informe le Conseil Municipal qu'un renouvellement des ordinateurs de l'école et de la mairie est à envisager.

Ce jour, elle possède deux devis différents (pour l'achat), de deux entreprises différentes.

Mme Martine MONEIN intervient pour demander si une location éventuelle a été chiffrée.

Mme le Maire répond par la négative, en rajoutant que cette proposition est tout à fait envisageable.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **Demande** à Mme le Maire d'obtenir le chiffrage pour la location et d'établir un comparatif entre l'achat et la location.
- **Autorise** Mme le Maire, après avoir choisi la solution la plus avantageuse pour la commune, à signer toutes les pièces à venir concernant ce dossier.

Détail du vote :

Abstention : 00

Contre : 00

7 - Demande d'autorisation de signature d'un avenant à la convention de prêt du bus pour l'école primaire de Savignac-les-Eglises, suite à la délibération 2015/12-94 - Délibération.

Mme le Maire fait lecture du mail de Mme le Maire de Savignac les Eglises concernant la convention de prêt du bus et sa demande de justificatif en ce qui concerne l'augmentation du prix au km. Mme le Maire explique que ce tarif est calculé sur l'augmentation du coût des dépenses de frais de fonctionnement de 2015. Par conséquent, elle demande au conseil municipal l'autorisation de signer un avenant qui précisera que le tarif au km sera révisé chaque année après analyse du compte administratif de l'année précédente.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **Autorise**, Mme le Maire à signer un avenant à la convention de prêt du bus pour l'école primaire de Savignac-les-Eglises.

Détail du vote :

Abstention : 00
Contre : 00
Pour : 12

8 - Débat sur le refus des frais de scolarité de la commune de St-Pantaly-d'-Ans. Modification éventuelle de la convention - Délibération.

Mme le Maire fait lecture du mail de la commune de St-Pantaly-d'-Ans concernant participation aux frais de scolarité de Coulaures. Mme le Maire de St-Pantaly-d'-Ans demande une modification de la convention avec une participation de 800€ au lieu de 850€ pour l'année 2017/2018. L'assemblée délibérante accepte de modifier la convention, au regard des conseils donnés aux communes par Mme l'Inspectrice d'Académie.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **Accepte**, de modifier la convention pour les frais de participation de scolarité pour l'année 2017/2018 et de fixer le montant à 800€.

- **Autorise**, Mme le Maire à signer toutes les pièces à venir concernant ce dossier.

Détail du vote :

Abstention : 00
Contre : 00
Pour : 12

9 - Questions diverses.

- Mr Christian BERTRAND intervient pour savoir si les nouveaux containers sont assurés par le GROUPAMA.
Mme le Maire répond qu'ils doivent automatiquement l'être mais qu'elle le vérifiera.
- Mr Yohan MARECHAL prend la parole ; il explique avoir rencontré le nouveau cuisinier du restaurant scolaire en janvier. Le bilan de cette période est positif ; le prix de revient du repas est à la baisse. Prochain bilan fin mai.

Fin de séance : 21h20.

Récapitulatif des délibérations prises lors de la séance du 05 février 2016.

- | | |
|-------------------|--|
| <u>2016/02-07</u> | <u>Augmentation du taux d'IAT pour le grade d'adjoint administratif 2^{ème} classe - délibération.</u> |
| <u>2016/02-08</u> | <u>Etude de la demande de prêt du bus pour l'école primaire de Savignac-les-Eglises pour se rendre à la piscine de Sorges - Délibération.</u> |
| <u>2016/02-09</u> | <u>Dossier restauration intérieure de l'église : problème de la non-conformité des travaux par rapport au Permis de Construire déposé. Décision sur la demande de pc Modificatif de la part de la DRAC - Délibération.</u> |
| <u>2016/02-10</u> | <u>Etude de l'achat d'ordinateurs pour l'école et la mairie (offre Amedia) - Délibération.</u> |
| <u>2016/02-11</u> | <u>Débat sur le refus des frais de scolarité de la commune de St-Pantaly-d'-Ans. Modification éventuelle de la convention - Délibération</u> |

SIGNATURES

NOMS	SIGNATURE
Corinne DUCROCQ	
Karine VON DORINGK	
Alain FAYOL	
Jean-Michel BOURGUIGNON	
Christian BERTRAND	
Philippe GALLET	EXCUSE
Kees GOUDAPPEL	
Yohan MARECHAL	
Cédric CARRU	
Jacqueline RIMMER	ABSENTE
Fabienne ROUSSEAU	EXCUSEE
Martine MONEIN	
Jean-François THOMASSON	EXCUSEE
Stéphane VAYSSIÈRES	ABSENT
Jean MARCHAND	